

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1780

4 août 2011

### SOMMAIRE

2PM Investment Sicav .....	85439	Luxberg S.A. ....	85411
AI Global Investments S.à r.l. ....	85399	Luxberg S.A. ....	85413
Allianz Global Investors Fund II .....	85401	Luxembourgeoise d'Interventions S.A. ...	85413
Argos S.A. ....	85426	Meteor Investment Fund S.A., SICAV-SIF	
Brait S.A. ....	85432	.....	85402
Calibois S.A. ....	85432	Mitco Resolution 1 S.à r.l. ....	85417
Cathom Holdings S.A. ....	85418	Mitco Resolution 3 S.à r.l. ....	85418
Central European Real Estate Manage- ment S.A. ....	85419	Mitco Resolution 4 S.à r.l. ....	85421
Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.		Mitco Resolution 5 S.à r.l. ....	85421
.....	85400	MODERNBAU LUX Société Anonyme ..	85426
East West European Staffing S.A. ....	85409	MODERNBAU LUX Société Anonyme ..	85426
Eiger Private Investments S.A. ....	85414	Mohawk Global Investments S.à r.l. ....	85414
Fincomp S.A. ....	85439	Morgan Stanley Infrastructure S.A. ....	85394
I.I.I. Investissements Industriels Ibériques S.à r.l. ....	85400	MTEL S.A. ....	85415
I.I.I. Investissements Industriels Ibériques S.à r.l. ....	85411	MTEL Soparfi S.A. ....	85415
INEOS Holdings Luxembourg S.A. ....	85401	Nautila Investment S.à r.l. ....	85431
Infomail S.A. ....	85400	New Star International Property (Luxem- bourg 4) S.à r.l. ....	85426
ING PFCEE Soparfi D S.à r.l. ....	85402	NextWeb Holdings S.à r.l. ....	85427
Interparfums S.A. ....	85402	Oddo Services Luxembourg S.A. ....	85431
Invesco European Hotel Real Estate IV S.à r.l. ....	85404	Orderman .....	85438
Invesco Hanover Hotel Investment S.à r.l.		OVIVO Luxembourg S.à r.l. ....	85438
.....	85400	Parker Hannifin Outbound S.à r.l. ....	85422
Invesco Munich Hotel Investment S.à r.l.		PLT Automation S.à r.l. ....	85440
.....	85401	Prodac Acquisition S.à r.l. ....	85438
J.M.C.F. ....	85431	Prosper S.A. ....	85413
KION Finance S.A. ....	85404	R.A.R. Invest .....	85405
LBREP II MC&S S.à r.l. ....	85422	Reform Capital Luxembourg S.à r.l. ....	85401
Les 4 L S.A. ....	85418	Regus No.4 .....	85405
LEX Enterprises S.à r.l. ....	85410	Safak SPV Holdco S.à r.l. ....	85438
Loizelle SA .....	85411	Santemedia Acquisition Holding .....	85411
		Solnuten International S.A. ....	85427
		Tyche Agatha .....	85397

**Morgan Stanley Infrastructure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.610.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Morgan Stanley Infrastructure S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 26 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1077, on 30 April 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.610 (the "Company").

The articles of association of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1990, on September 24, 2010.

The meeting is declared open with Jennifer Christ, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Germaine SCHWACHTGEN, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital by an amount of sixteen thousand and twelve dollars of the United States of America (USD 16,012.-) so as to raise it from its present amount of two hundred sixty-one thousand four hundred ninety-nine dollars of the United States of America (USD 261,499.-) to two hundred seventy-seven thousand five hundred and eleven dollars of the United States of America (USD 277,511.-).

2 To issue sixteen thousand and twelve (16,012) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, with a share capital of one hundred ninety-one thousand five hundred eighty euros (EUR 191,580.-) whose registered office is at 6, place de la République Dominicaine -75017 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under the number 431 252 121 and to accept payment in full for such new shares including payment of a share premium by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1) to 3) of the agenda of the meeting.

5 Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxy holders of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of sixteen thousand and twelve dollars of the United States of America (USD 16,012.-) so as to raise it from its present amount of two hundred sixty-one thousand four hundred ninety-nine dollars of the United States of America (USD 261,499.-) to two hundred seventy-seven thousand five hundred and eleven dollars of the United States of America (USD 277,511.-).

*Second resolution*

The general meeting resolved to issue sixteen thousand and twelve (16,012) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

### *Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Jennifer Christ, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Infra-structure Partners FCPR, a French fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, by virtue of a proxy given on May 23<sup>rd</sup>, 2011 (the "Subscriber").

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for sixteen thousand and twelve (16,012) new shares, having each a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-), and to make payment for such new shares, with payment of a share premium in a total amount of sixteen thousand and eleven dollars of the United States of America and eighty-three cents (USD 16,011.83), by a contribution in cash in an aggregate amount of thirty-two thousand and twenty-three dollars of the United States of America and eighty-three cents (USD 32,023.83).

The Subscriber acknowledged that for rounding purposes the amount of the share premium is slightly lower than the amount of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per new share as agreed between the Company and the Principal on 30 April 2008.

The amount of thirty-two thousand and twenty-three dollars of the United States of America and eighty-three cents (USD 32,023.83) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot the sixteen thousand and twelve (16,012) new shares to the Subscriber.

### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Capital. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at two hundred seventy-seven thousand five hundred and eleven dollars of the United States of America (USD 277,511.-) divided into two hundred seventy-seven thousand five hundred and eleven (277,511) shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each."

Nothing else being on the agenda, and none of the shareholders present or represented asking to speak, the meeting was closed.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase and capital reduction are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Follows the French translation**

L'an deux mille onze, le trente mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Morgan Stanley Infrastructure S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 64, Avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1077 du 30 avril 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous B 137.610 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentaire en date du 29 juillet 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1990 du 24 septembre 2010.

L'assemblée est présidée par Jennifer Christ, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social d'un montant de seize mille et douze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 16,012.-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de deux cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 261,499.-) à un montant de deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 277,511.-).

2. Emission de seize mille et douze (16,012) actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ayant un capital social de cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingt euros (EUR 191.580,-) et ayant son siège social au 6, place de la République Dominicaine, F-75017 Paris, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 431 252 121, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions incluant une prime d'émission par un apport en numéraire.

4. Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sur base des points 1) à 3) ci-dessus de l'ordre jour.

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de seize mille et douze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 16,012.-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de deux cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 261,499.-) à un montant de deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 277,511.-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre seize mille et douze (16,012) actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

#### *Souscription – Paiement*

Ensuite a comparu Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ici représentée par Jennifer Christ, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée à Paris (France) le 23 mai 2011 (le «Souscripteur»).

Ladite procuration, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire seize mille et douze (16,012) actions nouvelles ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) et libérer intégralement ces actions ainsi souscrites par un apport en espèces, ensemble avec une prime d'émission par apporte en espèces d'un montant total de seize mille onze dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-trois cents (USD 16,011.83), soit un montant total de trente-deux mille vingt-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-trois cents (USD 32,023.83).

Le Souscripteur accepte que pour les besoins d'arrondissement le montant de la prime d'émission est légèrement plus bas que le montant d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) par actions nouvelles, tel que convenu entre la Société et le Souscripteur en date du 30 avril 2008.

En conséquence le montant intégral de trente-deux mille vingt-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-trois cents (USD 32,023.83) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libération et d'attribuer seize mille et douze (16,012) actions nouvelles au Souscripteur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 277,511.-) représenté par deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent onze (277,511) actions ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation et Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Christ, G. Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2011. LAC/2011/25733. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011078745/188.

(110087947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

**Tyche Agatha, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.143.

—  
STATUTS

L'an deux mil onze, le douze mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme International Business Services & Partners, établie sous les lois luxembourgeoise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.973 et ayant son siège social à Luxembourg, 25A boulevard Royal, ici valablement représentée par son administrateur-délégué Monsieur Bernard ZIMMER, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal;

2. Monsieur Michel DELBARY, né le 27/09/1949 à Frontenac (France), demeurant 2, rue Saubotte, F-33540 Sauveterre-de-Guyenne;

3. La société à responsabilité limitée FINANCIERE CIRCE, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 380 343 160 et ayant son siège social F-33760 Baigneaux, 5, Couturier;

4. Mlle Emilie DELBARY, née le 10/01/1985 à Bruges (F-33), demeurant 68 Quai des Chartrons, F-33000 Bordeaux, tous les trois ici représentés par Monsieur Bernard ZIMMER, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

en vertu de trois procurations données en date du 27 avril 2011 à Luxembourg.

Lesquelles procurations après avoir été paraphée „ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.**

1. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendraient par la suite propriétaires des parts sociales, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de "TYCHE AGATHA"

2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> mai et se termine le 30 avril de l'année suivante.

**Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, attribuées et souscrites comme suit:

1) FINANCIERE CIRCE, cinq parts . . . . .	5
2) Michel DELBARY, vingt parts . . . . .	20
3) International Business Services & Partners, dix parts . . . . .	10
4) Emilie DELBARY, soixante-cinq parts . . . . .	65
Total des parts: cent vingt-cinq parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

**Art. 5.**

1. La société compte un ou plusieurs gérants, nommés par les associés. Peuvent être nommés gérants tant des associés que des tiers.

2. En cas de plusieurs gérants, la société est représentée et engagée par la signature conjointe de deux gérants. Les droits et obligations des gérants découlent de la loi, du contrat de travail et des directives des associés.

3. Les actes de gérance portant sur des opérations dépassant le cadre de l'exploitation ordinaire de l'entreprise requièrent l'accord, par voie de résolution, des associés.

4. Par décision des associés, il peut être mis en place un règlement intérieur régissant la gestion. En outre, les associés peuvent, par voie de résolution, fixer la répartition des tâches entre les gérants.

5. Le ou les gérants ne contractent, dans le cadre de l'exercice de leur fonction, aucune obligation personnelle.

6. En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés.

**Art. 6.**

1. Chaque année, la gérance établit les comptes annuels au 30 avril.

2. La ratification des comptes annuels (bilan et compte de profits et pertes) ainsi que l'affectation du bénéfice net, la couverture d'une éventuelle perte et la décharge à donner aux gérants font l'objet d'une décision des associés prise en assemblée des associés.

3. La gérance établit les comptes annuels selon les principes valables en matière de comptabilité commerciale régulière et d'établissement du bilan.

4. Chaque associé peut consulter les comptes annuels au siège social.

5. Sur le bénéfice net de l'exercice social il sera prélevé au moins 5%, qui seront affectés à la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint 10% du capital social.

6. Le solde du bénéfice après constitution de la réserve sera réparti entre les associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent, sauf décision des associés prévoyant une autre affectation du bénéfice comptable. Le solde du bénéfice ne pourra être distribué qu'à partir du 6<sup>e</sup> exercice.

**Art. 7.** Toutes les décisions à prendre par les associés ne peuvent être prises qu'à l'unanimité.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'incapacité, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 10.** Les associés peuvent, par décision prise à la majorité des trois quarts, décider la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, la liquidation est effectuée par le ou les gérants pour autant que cette tâche ne soit pas déléguée, par décision des associés, à d'autres personnes.

**Art. 11.** Au cas où l'ensemble des parts sociales serait détenu par un seul associé, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 30 avril 2012.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais de constitution*

Les frais, honoraires, débours que la société devra supporter à sa charge sont évalués à environ 950,- EUR.

#### *Résolutions prises par les associés*

Les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est fixé au L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal.

2.- Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

3.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) M. Michel DELBARY, né le 27/09/1949 à Frontenac (France), demeurant 2 rue Saubotte, F-33540 Sauveterre-de-Guyenne;

b) la société à responsabilité limitée Goudsmit & Tang Management Company S.à.r.l., établie sous les lois luxembourgeoise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.819 et ayant son siège social à Luxembourg, 25A boulevard Royal.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: B. ZIMMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2011. Relation: LAC/2011/21948. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Tom BENNING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011075919/123.

(110083781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

#### **AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077657/10.

(110086685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.859.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle de l'Actionnaire Unique qui s'est tenue le 31 mai 2011*

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle de Citco REIF Services (Luxembourg) SA (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- De renouveler le mandat de Deloitte SA, 560, rue du Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que "Réviseurs d'Entreprises" de la Société.

Le mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes 2011 qui se tiendra en 2012

Luxembourg, le 31 Mai 2011.

Ramon van Heusden / Phill Williams

*Administrateurs-Délégués*

Référence de publication: 2011077698/16.

(110087115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Infomail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.600.

*Extrait du Conseil d'administration du 16 mai 2011*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2011, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077833/13.

(110086940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**I.I.I. Investissements Industriels Ibériques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 160.936.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011077815/14.

(110086773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Invesco Hanover Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.335.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077822/10.

(110086285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Invesco Munich Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 151.590.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2011.  
Référence de publication: 2011077825/10.  
(110086506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Allianz Global Investors Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 117.659.

*Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber vom 14. Juni 2011*

In der Jahreshauptversammlung vom 14. Juni 2011 haben die Anteilhaber einstimmig u.a. folgende Beschlüsse gefaßt:  
- Herr Jean-Christoph Arntz mit Berufsanschrift 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxemburg, Herr Thomas Linker mit Berufsanschrift Mainzer Landstrasse 11-13, 60329 Frankfurt am Main, Deutschland sowie Herr Daniel Lehmann mit Berufsanschrift Mainzer Landstrasse 11-13, 60329 Frankfurt am Main, Deutschland, wurden zur Wiederwahl in den Verwaltungsrat der Gesellschaft vorgeschlagen und von der Versammlung einstimmig für eine Amtszeit bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 12. Juni 2012 gewählt.  
- Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxemburg, als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 12. Juni 2012.

Senningerberg, den 14. Juni 2011.  
Für die Richtigkeit des Auszuges:  
Allianz Global Investors Luxembourg S.A.  
Claude Asselborn / Oliver Eis

Référence de publication: 2011082118/20.  
(110092397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**INEOS Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 157.805.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61994 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011077832/10.  
(110086694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Reform Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 109.379.

Cette version remplace celle déposée au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 11.03.2011 sous la référence L110041026 et qui a été publiée au Mémorial C n° 784 du 21.04.2011 sous la référence de publication 2011036963/29.

Suite à une erreur matérielle, il est à noter que la quatrième résolution à savoir:

«L'associé unique nommé Fin-Contrôle S.A. enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la Société pour une durée illimitée avec effet au 8 mars 2011»

est à remplacer par:

«L'associé unique nommé Fidewa Audit S.A., enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.324, ayant son siège social au 43, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de réviseur

d'entreprises de la Société avec effet au 1.06.2011 pour une durée d'un an à savoir jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes 2011».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

*Pour Reform Capital Luxembourg S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2011077958/24.

(110086494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**ING PFCEE Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.562.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077835/10.

(110087125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Interparfums S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 45.802.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Référence de publication: 2011077841/10.

(110086314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Meteor Investment Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 131.352.

In the year two thousand and eleven, on the first day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Meteor Investment Fund S.A. SICAV – SIF (the “Company”) a Luxembourg company under the form of a “société anonyme”, qualifying as a specialised investment fund under the law of 13 February 2007 on specialised investment funds with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 7 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), on 9 October 2007, number 2239, and registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under the number B131352.

The meeting was opened at 10.30 am. under the chairmanship of Mrs. Judith Jungmann, Rechtsanwältin, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Dr Florian Ochmann, trainee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie-Laure Martinet, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. the names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled “ne varietur” by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document;

II. Since the whole share capital is present or represented at this meeting and that all present or represented shareholders declare that they have had knowledge of this meeting and its agenda, no convening notice was necessary (article 27 of the articles of incorporation of the Company).

III. The agenda of the present meeting is the following:

### Agenda

1 Amendment of the first sentence of article 25 of the articles of incorporation of the Company as follows: “fourth Friday of the month of April each year at 2.15 pm.” shall be replaced by: “last Thursday of the month of June each year at 3 pm”.

2 Miscellaneous.

IV. the quorum required by law and the articles of incorporation of the Company for the items of the agenda is at least fifty per cent of the issued share capital of the Company and the resolution on such item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two-thirds of those present or represented and voting.

V. according to the attendance list, out of 4.057.704 shares in issue, 4.057.704 shares are present or represented at the meeting;

VI. Consequently, the present meeting is properly constituted and may transact the business on the above agenda.

Then the extraordinary general meeting of shareholders (the “General Meeting”), took unanimously the following resolution:

### Resolution

The General Meeting resolves, that the first sentence of article 25 of the articles of incorporation of the Company shall be amended and shall now read:

“The annual meeting of shareholders will be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting on the last Thursday of the month of June each year at 3 pm.”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

### Suit la traduction française:

L’an deux mille neuf, le premier avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx notaire résidant à Luxembourg.

S’est tenue l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Meteor Investment Fund S.A. SICAV – SIF (la “Société”) une société de droit luxembourgeois sous la forme d’une société anonyme qualifiée de société d’investissement spécialisée sous la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d’investissement spécialisés avec siège social au Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 septembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 9 octobre 2007, numéro 2239, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 131 352.

L’assemblée a débuté à 10 h 30 sous la présidence de Madame Judith Jungmann, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui a nommé comme secrétaire Dr. Florian Ochmann, stagiaire, résidant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée a élu comme scrutateur Madame Marie-Laure Martinet, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l’Assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et requiert du notaire qu’il acte:

I. les noms des actionnaires présents à l’assemblée ou dûment représentés par procuration, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d’actions dont chaque actionnaire est propriétaire, sont inscrits sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l’assemblée ainsi que le notaire. La liste susmentionnée est annexée au présent acte et enregistrée avec. Les procurations délivrées sont signées «ne varietur» par les membres du bureau de l’assemblée et le notaire instrumentant et sont pareillement annexées à cet acte;

II. Tout le capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires présents et représentés déclarent qu’ils ont eu connaissance de la présente assemblée et de son agenda, aucune convocation n’a été dès lors nécessaire (article 27 des statuts de la Société).

III. l’ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

### Agenda

1. Modification de la première phrase de l’article 25 des statuts de la Société comme suit: «le quatrième vendredi du mois d’avril à 14h15.» doit être remplacée par: «dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures». .

2. Divers.

IV. le quorum requis par la loi et les statuts de la Société pour les points de l'ordre du jour est d'au moins cinquante pourcents du capital souscrit de la Société et la résolution sur ce point de l'ordre du jour doit être prise à la majorité des deux-tiers des voix exprimées.

V. conformément à la liste de présence, sur les 4.057.704 actions émises, 4.057.704 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée;

VI. Par conséquent, la présente assemblée est dûment constituée et peut donc traiter des éléments composant l'ordre du jour ci-dessus.

Alors, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale»), a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

#### Résolution

L'Assemblée Générale décide, que la première phrase de l'article 25 des statuts de la Société doit être changée comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.»

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute, aucun actionnaire exprimant le souhait de signer.

Signé: F. OCHMANN, M-L. MARTINET, J. JUNGSMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2011. Relation: LAC/2011/16771. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011076289/114.

(110085325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

---

#### **Invesco European Hotel Real Estate IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.127.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077843/10.

(110086729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

#### **KION Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.846.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077854/10.

(110086306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**R.A.R. Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.074.

*Extrait de cessions de parts sociales*

Il résulte de conventions de cession de parts sous seing privé entre Monsieur Nordin AMROUNI né le 27/10/1966 à Rueil-Malmaison (France) résidant 11, rue de la Nouzotte à F-78760 Jouars Pontchartrain et entre Monsieur Stéphane ROUX né le 20/04/1956 à Paris 12<sup>ème</sup> (France) résidant 41, Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, et Monsieur Stéphane RAJEMAN né le 28/02/1971 à Beauvais (France) résidant 20, rue de la Gare à L-3236 Bettembourg.

Depuis le 22/06/2011, les associés de la société R.A.R. Invest Sàrl est composé comme suit:

- Monsieur AMROUNI Nordin

Né le 27/10/1971 à Rueil-Malmaison (France)

11, rue de la Nouzotte

F-78760 Jouars Pontchartrain . . . . . 98 parts sociales

- Monsieur ROUX Stéphane

Né le 20/04/1956 à Paris 12<sup>ème</sup> (France)

41, Avenue de la gare

L-1611 Luxembourg 98 parts sociales . . . . . 1 parts sociales

- Monsieur RAJEMAN Stéphane

Né le 28/02/1971 à Beauvais (France)

20, rue de la gare

L-3236 Bettembourg . . . . . 1 parts sociales

TOTAL . . . . . 100 parts sociales

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 240,00€ chacune soit un capital de 24.000, - €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086860/28.

(110097412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

**Regus No.4, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 63.182.700,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.071.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Regus No.4", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number 158071 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 1<sup>st</sup> January 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Solange Wolter, notary clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, Regus plc (société anonyme), a company incorporated in Jersey with registered number 101523, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX, Channel Islands, Jersey and having its place of central administration (head office) at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered as a public limited company (société anonyme) with the Trade and Company register under the number B 141159 duly represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, (the "Sole Shareholder") and the number of shares held by the Sole Shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) class A shares and the 2,464,000 (two million four hundred sixty-four thousand) class B shares with a nominal value of GBP 25 (twenty-five Pounds Sterling) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

“Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 1,570,200 (one million five hundred seventy thousand two hundred Pounds Sterling), so as to raise it from its current amount of GBP 61,612,500 (sixty-one million six hundred twelve thousand five hundred Pounds Sterling) to GBP 63,182,700 (sixty-three million one hundred eighty-two thousand seven hundred Pounds Sterling) by the issuance of 62,808 (sixty-two thousand eight hundred eight) new class B shares with a nominal value of GBP 25 (twenty-five Pounds Sterling) each, subject to the payment of a share premium amounting to GBP 18,636,334.44 (eighteen million six hundred thirty-six thousand three hundred thirty-four Pounds Sterling and forty-four cents);

3. Subscription and payment by Regus plc of 62,808 (sixty-two thousand eight hundred eight) new class B shares by way of a contribution in kind of claims attached to the shares of various of its subsidiaries;

4. New composition of the shareholding of the Company; and

5. Amendment of article five of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.”

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1,570,200 (one million five hundred seventy thousand two hundred Pounds Sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 61,612,500 (sixty-one million six hundred twelve thousand five hundred Pounds Sterling) to GBP 63,182,700 (sixty-three million one hundred eighty-two thousand seven hundred Pounds Sterling) by the issuance of 62,808 (sixty-two thousand eight hundred eight) new class B shares with a nominal value of GBP 25 (twenty-five Pounds Sterling) each (the “New Shares”), subject to the payment of a share premium amounting to GBP 18,636,334.44 (eighteen million six hundred thirty-six thousand three hundred thirty-four Pounds Sterling and forty-four cents) (the “Share Premium”), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder of (i) with respect to the shares listed as schedule 1 a claim (a) to receive all dividends and all other distributions in respect of the said shares, (b) to have all voting rights and any other rights attached to the said shares exercised only as the Company may direct and (c) to have the said shares encumbered or disposed of only as the Company may direct and (ii) with respect to the shares listed as schedule 2 a claim (a) to receive all dividends and all other distributions linked to the said shares, (b) to have all voting rights and any other rights attached to the said shares exercised only as the Company may direct, (c) to the transfer of the legal title attached to the said shares and (d) to have the said shares encumbered or disposed of only as the Company may direct ((i) and (ii) together the “Contributed Rights”). It is noted that schedules 1 and 2 to this deed will be submitted with it to the formality of registration

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment of all the New Shares by the Sole Shareholder, through the contribution in kind described above.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment:*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented as stated above, declares to subscribe for the New Shares subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by a contribution of the Contributed Rights.

*Evaluation:*

The net value of this contribution in kind is GBP 20,206,534.44 (twenty million two hundred six thousand five hundred thirty-four Pounds Sterling and forty-four cents). This valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 4 March 2011, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase. This statement of contribution value shall remain annexed as schedule 3 to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the contribution's existence:*

Proof of the contribution's existence and disposal has been given to the Company.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Regus plc, pre-named, for 500 (five hundred) class A shares and 2,526,808 (two million five hundred twenty-six thousand eight hundred eight) class B shares, with a nominal value of GBP 25 (twenty-five Pounds Sterling) each.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article five of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is fixed at GBP 63,182,700 (sixty-three million one hundred eighty-two thousand seven hundred Pounds Sterling), represented by 2,527,308 (two million five hundred twenty-seven thousand three hundred and eight) shares with a nominal value of GBP 25 (twenty-five Pounds Sterling) each divided into (i) 500 (five hundred) class A shares (the “Class A Shares”) and (ii) 2,526,808 (two million five hundred twenty-six thousand eight hundred eight) class B shares (the “Class B Shares”), with a nominal value of GBP 25 (twenty-five Pounds Sterling) each.”

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this Deed have been estimated at about eight hundred Euros (8,000.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L’an deux mille onze, le quatre mars

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de «Regus No.4», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 158071 (la «Société»), constituée par acte notarié du 1<sup>er</sup> Janvier 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés.

L’assemblée est présidée par Solange Wolter, clerc de notaire, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l’assemblée élit comme scrutateur Régis Galiotto, clerc de notaire, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le président demande au notaire d’établir que:

I.- L’associé unique de la Société, Regus plc (société anonyme) constituée à Jersey, immatriculée sous le numéro 101523, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX, Channel Islands, Jersey, et son établissement principal au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg immatriculée en tant que société anonyme au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous B 141159, valablement représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d’une procuration sous seing privée (l’«Associé Unique»), et le nombre de parts qu’il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par les comparants et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de classe A et les 2.464.000 (deux millions quatre cent soixante-quatre mille) parts sociales de classe B de 25 GBP (vingt-cinq livres sterlings) chacune, représentant l’ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

*«Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de 1.570.200 GBP (un million cinq cent soixante-dix mille deux cent Livres Sterlings) pour le porter de son montant actuel de 61.612.500 GBP (soixante et un millions six cent douze mille cinq cent Livres Sterlings) à 63.182.700 GBP (soixante-trois millions cent quatre-vingt deux mille sept cent Livres Sterlings), par l’émission de 62.808 (soixante deux mille huit cent huit) nouvelles parts sociales de classe B d’une valeur nominale de 25 GBP (vingt-cinq Livres Sterlings) chacune, et moyennant le paiement d’une prime d’émission d’un

montant de 18.636.334,44 GBP (dix-huit millions six cent trente-six mille trois cent trente-quatre Livres Sterlings et quarante-quatre centimes);

3. Souscription et paiement par Regus plc de 62.808 (soixante deux mille huit cent huit) nouvelles parts sociales de classe B par voie d'apport en nature de droits de créances attachées aux actions de plusieurs de ses filiales;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société; et

5. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.»

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.570.200 GBP (un million cinq cent soixante-dix mille deux cent Livres Sterlings) pour le porter de son montant actuel de 61.612.500 GBP (soixante et un millions six cent douze mille cinq cent Livres Sterlings) à 63.182.700 GBP (soixante-trois millions cent quatre-vingt deux mille sept cent Livres Sterlings), par l'émission de 62.808 (soixante-deux mille huit cent huit) nouvelles parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de 25 GBP (vingt cinq Livres Sterlings) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), et moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 18.636.334,44 GBP (dix-huit millions six cent trente-six mille trois cent trente-quatre Livres Sterlings et quarante-quatre centimes) (la «Prime d'Émission»), la totalité devant être libérée par voie d'un apport en nature de l'Associé Unique composé (i) pour les actions listées en annexe 1 d'un droit de créance (a) lui permettant de recevoir tous les dividendes et toutes les autres distributions concernant ces dites actions, (b) lui permettant de bénéficier que de tous les droits de vote et tous les autres droits attachés à ces dites actions exercés uniquement dans le sens souhaité par la Société et (c) lui permettant que les dites actions soient grevées ou disposées seulement selon les directives de la Société et (ii) pour les actions listées en annexe 2 d'un droit de créance (a) lui permettant de recevoir tous les dividendes et toutes les autres distributions concernant ces dites actions, (b) lui permettant de bénéficier de tous les droits de vote et tous les autres droits attachés à ces dites actions exercés uniquement dans le sens souhaité par la Société, (c) à recevoir le transfert de la pleine propriété de ces dites actions et (d) lui permettant que les dites actions soient grevées ou disposées seulement selon les directives de la Société ((i) et (ii) collectivement les «Droits Apportés»). Il est précisé que les annexes 1 et 2 à cet acte seront soumises en même temps que l'acte aux formalités d'enregistrement.

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par voie de l'apport en nature décrit ci-dessus.

*Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté comme mentionné ci-dessus, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de la Société, moyennant le paiement de la Prime d'Émission.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Émission ont été libérées et payées en totalité par l'apport des Droits Apportés.

*Évaluation:*

La valeur nette de l'apport en nature s'élève à une valeur de 20.206.534,44 GBP (vingt millions deux cent six mille cinq cent trente-quatre Pounds Sterling et quarante-quatre centimes). Une telle valeur a été approuvée par les gérants de la Société selon une déclaration de valeur du 4 Mars 2011, dans lequel les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité de gérant dans le cadre de cette augmentation de capital. Cette déclaration de valeur de l'apport devra rester annexée à cet acte comme annexe 3 pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée à la Société.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Regus plc, précité, pour 500 (cinq cent) parts sociales de classe A et 2.526.808 (deux millions cinq cent vingt-six mille huit cent huit) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 25 GBP (vingt-cinq Livres Sterling) chacune.

### Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à 63.182.700 GBP (soixante-trois millions cent quatre-vingt deux mille sept cent Livres Sterling), représenté par 2.527.308 (deux millions cinq cent vingt-sept mille trois cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de 25 GBP (vingt-cinq Livres Sterling) chacune, divisé en (i) 500 (cinq cents) parts sociales de Classe A (les «Parts Sociales de classe A») et (ii) 2.526.808 (deux millions cinq cent vingt-six mille huit cent huit) parts sociales de Classe B (les «Parts Sociales de classe B»).”

### Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet Acte, ont été estimés à huit mille Euros (8.000.-EUR).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: S. WOLTER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2011. Relation: LAC/2011/11820. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011073676/211.

(110081680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

### **East West European Staffing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.853.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le treize mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie :

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EAST WEST EUROPEAN STAFFING S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 87853, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1269 du 2 septembre 2002 et modifié suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2002 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1317 du 11 septembre 2002 (ci-après la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour (ci-après l' «Ordre du jour»):

1. Lecture du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation concernant leurs mandats respectifs.
3. Approbation des comptes de clôture de la Société au 15 février 2011.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication du lieu de stockage des livres et documents de la Société à compter du 13 mai 2011.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée prend acte du rapport du commissaire à la liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date qu'en tête, au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

*Troisième résolution*

L'assemblée approuve les comptes de clôture de la Société à la date du 15 février 2011.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents de la Société seront déposés pour une durée de 5 (cinq) années à compter du 13 mai 2011, à Luxembourg au siège social actuel de la Société.

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (€ 700,00).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, N. HENOUMONT, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 17 mai 2011. Relation: MER/2011/988. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077746/69.

(110087070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

**LEX Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-7344 Steinsel, 6, rue des Cerisiers.

R.C.S. Luxembourg B 75.252.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 3 juin 2011*

Les associés ont décidé de réélire Monsieur Björn Godvig Englund, Senior Manager, 6, rue des Cerisiers, L-7344 Steinsel, comme gérant, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2011077864/13.

(110087119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Loizelle SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.808.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077868/10.

(110087118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Santemedia Acquisition Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 87.984.

---

Suite à un changement de dénomination de rue, le siège social de la Société se situe, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010, au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach.

Suite à ce même changement de rue, l'adresse de Santemedia Group Holding S.à r.l., gérant de la Société, se situe, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010, au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

*Pour Santemedia Acquisition Holding*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011077978/16.

(110086394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Luxberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 6, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 51.013.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2011077876/12.

(110087105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**I.I.I. Investissements Industriels Ibériques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 160.936.

---

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée de droit espagnol "Casals Ventilacion S.L.", établie et ayant son siège social à Ctra. Camprodon, s/n, E-17860 Sant Joan de les Abadesses (Girona),

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé

lui délivrée à Sant Joan de la Abadesses (Espagne), 24 mai 2011, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "I.I.I. Investissements Industriels Ibériques S.A.R.L.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160936, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide de remplacer les trois cents (300) parts sociales existantes d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent deux mille sept cent soixante-neuf euros (902.769,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille euros (30.000,-EUR) à neuf cent trente-deux mille sept cent soixante-neuf euros (932.769,-EUR), par la création et l'émission de neuf cent deux mille sept cent soixante-neuf (902.769) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est intervenu ensuite Monsieur Luc BRAUN, préqualifié, lequel déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associée Unique aux neuf cent deux mille sept cent soixante-neuf (902.769) parts sociales nouvelles et de les libérer intégralement moyennant apport en nature de neuf cent deux mille sept cent soixante-neuf (902.769) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit espagnol "Casals Ventilacion IND, S.L.U.", établie et ayant son siège social à E-17860 Sant Joan de les Abadesses, (Girona), Ctra. Camprodon, s/n, (Espagne) (l'"Apport").

#### *Evaluation des apports*

L'Apport est estimé à au moins neuf cent deux mille sept cent soixante-neuf euros (902.769,-EUR), en vertu d'un rapport d'évaluation établie par la gérance de "Casals Ventilacion IND, S.L.U.", ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

#### *Réalisation effective de l'apport*

L'Associée Unique, en tant que souscriptrice prédite déclare:

- que toutes les parts sociales sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs parts sociales;
- que lesdites parts sociales légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'elle est, en sa qualité d'apporteuse, la seule propriétaire des parts sociales apportées;
- que toutes formalités seront réalisées en Espagne aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent trente-deux mille sept cent soixante-neuf euros (932.769,-EUR), représenté par neuf cent trente-deux mille sept cent soixante-neuf (932.769) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, intégralement libérées."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2011. LAC/2011/24954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077814/71.

(110086743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Luxberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 6, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 51.013.

Les adresses de M. Rauno LEIJOLA en tant qu'administrateur et administrateur-délégué et Mme Lisa LEIJOLA en tant qu'administrateur ont été modifiées par l'adresse suivante:

Weystrasse 8, Ch-6006 Luzern Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011077877/13.

(110087127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**L.I., Luxembourgeoise d'Interventions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 46.408.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 29 avril 2011 que Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre SCHMIT, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2011077878/15.

(110087027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Prosper S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 50.488.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 mai 2011*

La démission en tant qu'administrateur de Monsieur Celso Gomes Domingues, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg et demeurant au 219, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg est acceptée et Monsieur Luc TOFFOLI, né le 03/07/1973 à Rocourt en Belgique, demeurant à B-4052 Beaufays, 5 Square Bellevue est nommé en son remplacement. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2012.

Certifié sincère et conforme

PROSPER S.A.

Référence de publication: 2011077952/14.

(110086539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Mohawk Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 460.125,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 111.052.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire de la société en date du 30 août 2010*

John Broadhurst Mills a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 5 août 2010 Scott R. Veldman a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 5 août 2010

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011077881/15.

(110087034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

**Eiger Private Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 112.429.

L'an deux mil onze, le trente mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EIGER PRIVATE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 5 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 521 du 11 mars 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 février 2011, non-encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 112.429.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article quatorze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 11 heures.»

2.- Raccourcissement de l'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> mai 2010 pour l'arrêter au 31 décembre 2010.

3.- Modification subséquente de l'article dix-sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi du mois de juin à 11 heures et en conséquence de modifier l'article 14 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 11 heures.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social du premier janvier jusqu'au trente-et-un décembre au lieu du premier mai au trente avril et en conséquence de modifier l'article 17 des statuts comme suit:

« **Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.»

*Disposition transitoire*

L'exercice social en cours qui a commencé le premier mai 2010 est clôturé au 31 décembre 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

*Frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. WEILER, R. CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2011. Relation: LAC/2011/25097. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Référence de publication: 2011077747/66.

(110086712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

**MTEL S.A., Société Anonyme,  
(anc. MTEL Soparf S.A.).**

Siège social: L-8080 Luxembourg, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 154.124.

L'an deux mille onze,

le vingt mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «MTEL SOPARFI S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2 rue Pletzer, L-8080 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 05 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1663 du 16 août 2010.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 154 124.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ruth Donkersloot, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annie Druant, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francesco Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de changer la dénomination sociale de «MTEL SOPARFI S.A.» en celle de «MTEL S.A.» et décision de modifier l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société;

2.- Décision de modifier l'objet principal et concomitamment l'article trois (3) des statuts de la Société de telle sorte que ses activités principales seront les suivantes:

«toutes opérations commerciales, d'achat et de vente, d'importation et d'exportation ou prestations de services dans le domaine de la chaudronnerie et de la tôlerie, la fabrication de cuves, ainsi que toute activité s'y rapportant directement ou indirectement, telle que l'assemblage.»

3.- Acceptation avec décharge de la démission de Messieurs Sacha DUPONT et Yves HUART de leurs mandats d'administrateur de la Société.

4.- Réduction du nombre d'administrateurs de quatre (4) à trois (3) et nomination de la société «MYSAMA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social au 2 rue Pletzer, L-8080 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 147 046) aux fonctions de nouvel administrateur et fixation de la durée de son mandat.

5.- Décision que dorénavant Monsieur Alain, Thomas, Vincent CHEURLIN n'assumera plus le mandat d'administrateur-délégué sans pour autant que cela affecte son mandat d'administrateur de la Société et confirmation que suite à cette démission de mandat d'administrateur-délégué Monsieur Francesco BERTI restera seul administrateur-délégué de la Société et pourra continuer à engager la Société par sa signature individuelle, à l'exception pour des engagements pris par la Société dépassant le montant de DIX MILLE EUROS (10'000.-EUR) pour lesquels la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur est toujours requise.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer la dénomination sociale de «MTEL SOPARFI S.A.» en celle de «MTEL S.A.» et DECIDE à cet effet de modifier l'article PREMIER (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société ayant désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «MTEL S.A.», (ci-après: la «Société».)»

*Seconde résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'objet principal et concomitamment l'article trois (3) des statuts de la Société de telle sorte que ses activités principales seront les suivantes:

«toutes opérations commerciales, d'achat et de vente, d'importation et d'exportation ou prestations de services dans le domaine de la chaudronnerie et de la tôlerie, la fabrication de cuves, ainsi que toute activité s'y rapportant directement ou indirectement, telle que l'assemblage.»

*Troisième résolution*

Afin de refléter ledit changement d'objet social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article TROIS (3) des statuts de la Société, de telle sorte que son libellé est repris dans son intégralité comme suit:

**Art. 3.** «La Société a pour objet toutes opérations commerciales, d'achat et de vente, d'importation et d'exportation ou prestations de services dans le domaine de la chaudronnerie et de la tôlerie, la fabrication de cuves, ainsi que toute activité s'y rapportant directement ou indirectement, telle que l'assemblage.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, si ces sociétés ont un objet similaire à la présente.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

La société pourra acquérir, détenir, mettre en valeur et vendre, soit directement, soit indirectement des immeubles implantés au sein de l'Union européenne.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Messieurs Sacha DUPONT et Yves HUART de leurs mandats d'administrateur de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de réduire le nombre d'administrateurs de quatre (4) à trois (3) et de nommer aux fonctions de nouvel administrateur de la Société, son mandat devant se terminer à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2015, la société suivante:

«MYSAMA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social au 2 rue Pletzer, L-8080 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 147 046). Madame Ruth DONKERSLOOT, employée privée, née à 's Gravenhage (Pays-Bas), le 26 décembre 1972, demeurant professionnellement au 2 rue Pletzer, L-8080 Bertrange agira en tant que représentant permanent.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE que dorénavant Monsieur Alain, Thomas, Vincent CHEURLIN n'assumera plus son mandat d'administrateur-délégué sans pour autant que cela affecte son mandat d'administrateur de la Société et DECIDE de confirmer encore que suite à cette révocation de mandat d'administrateur-délégué, l'administrateur, Monsieur Francesco BERTI restera seul et unique administrateur-délégué de la Société et pourra continuer à engager la Société par sa signature individuelle.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. DONKERSLOOT, A. DRUANT, F. BERTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mai 2011. Relation: EAC/2011/6870. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011076299/119.

(110085219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

---

### **Mitco Resolution 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.490.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 juin 2011*

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 Mai 2011.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 Mai 2011:

\* Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 septembre 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011077890/18.

(110086888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Cathom Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 61.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079241/9.

(110088335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

---

**Mitco Resolution 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.382.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 juin 2011*

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 Mai 2011.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 Mai 2011:

\* Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 septembre 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011077893/18.

(110086965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Les 4 L S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 137.792.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Les 4 L S.A. qui s'est tenue en date du 26 mai 2011 que:

- Monsieur Cédric Lefebvre, né le 6 juin 1969 à Arras (France) et demeurant 78, Rue Principale, L-7450 Lintgen, démissionne de ses mandats d'Administrateur et Administrateur-délégué avec effet immédiat.

- Monsieur Emmanuel Lefebvre, né le 2 février 1967 à Arras (France) et demeurant 154, Rue Rosine, F-62180 Rang du Fliers, démissionne de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat.

- Madame Frédérique Lauriac, née le 2 juillet 1982 à Arras (France), demeurant 6, Rue Banvin F-16200 Jarnac, démissionne de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat.

- Monsieur Guy Lefebvre, né le 5 octobre 1947 à Equirre (France), demeurant L-7233 Bereldange, 1, Cité du Grand-duc Jean est nommé comme nouvel Administrateur-délégué et Administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013..

- Monsieur André Triolet, né le 19 février 1959 à Grand-Halleux (Belgique), demeurant professionnellement L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge est nommé comme nouvel Administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Référence de publication: 2011083216/25.

(110092718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

---

**Central European Real Estate Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 101.753.

L'an deux mille onze, le huit juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "CENTRAL EUROPEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A.", en liquidation volontaire, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101753, (la "Société"), constituée sous la dénomination PRAGUE REAL ESTATE 1 S.A., suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 6 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 931 du 18 septembre 2004,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 3 février 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David BENHAMOU, employé privé, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Françoise de JONGH, employée privée, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, qui est également scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée;
2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts;
3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 comme suit:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

### **Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand eleven, on the eighth of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "CENTRAL EUROPEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A.", en liquidation volontaire, a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 101753, (the "Company"), incorporated under the denomination PRAGUE REAL ESTATE 1 S.A., pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 6<sup>th</sup> July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 931 of the 18<sup>th</sup> September 2004,

and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to Me a deed of Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 18 décembre 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 233 of the 3 février 2010.

The Meeting is presided by Mr David BENHAMOU, private employee, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Françoise de JONGH, private employee, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, who is also elected as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

#### *Agenda:*

1. Transfer of the registered office from Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée;
2. Subsequent amendment of the first sentence of article 2 of the articles of association;
3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following *résolution*:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to transfer the registered office from Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, and to subsequently amend the first sentence of article 2 of the articles of association as follows:

" **Art. 2. (first sentence).** The registered office of the Management Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. BENHAMOU, F. de JONGH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. LAC/2011/26778. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011083051/113.

(110092778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

---

**Mitco Resolution 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.900.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 juin 2011*

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 Mai 2011.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 Mai 2011:

\* Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 septembre 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011077895/18.

(110086976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Mitco Resolution 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.916.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 juin 2011*

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 Mai 2011.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 Mai 2011:

- Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 septembre 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011077897/18.

(110087004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**LBREP II MC&S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 125.658.

—  
EXTRAIT

Les adresses de Monsieur Laurent Forget et Monsieur Michael Madar, gérants de catégorie B de la Société ont changé:  
Laurent Forget - 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
Michael Madar - 35 Portman Square W1H 6LR Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Mai 2011.

Pour extrait conforme

LBREP II MC&S S.à r.l.

Michael Denny / Laurent Forget

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011078293/18.

(110086395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

**Parker Hannifin Outbound S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 160.477.

In the year two thousand and eleven, on the first day of June at 4 o'clock.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP., a Delaware company organised and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 U.S.A., registered with the Delaware Secretary of State under number 0667618,

here represented by Me Jean STEFFEN, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private signature on 1 June 2011.

Said proxy after having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole participant of PARKER HANNIFIN OUTBOUND S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under the number B 160.477, incorporated on March 25, 2011 by deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

I. Increase of the capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) by the issue of one (1) new part, having a par value of one Euro (EUR 1.-), at a total subscription price of one billion four hundred seventy five million four hundred twenty nine thousand five hundred four Euros (EUR 1,475,429,504.-), this capital increase and the payment of share premium occurring by a contribution in kind of (i) one (1) share with a par value of five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-) held by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. in PARKER HANNIFIN HOLDING GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Germany and registered with the Commercial Register of the local court of Bielefeld under number HRB 36502; (ii) two (2) shares held by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. in PARKER HANNIFIN (SALES) IRELAND LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Republic of Ireland, with registered number 316750; (iii) 55,727,184 shares with a par value of one Pound sterling (GBP 1.00.-) each, held by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. in PARKER HANNIFIN INDUSTRIES LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales with registered number 06321550; and (iv) certain claims held by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. against PARKER HANNIFIN HOLDING GmbH for an aggregate amount of one billion four hundred seventy five million four hundred twenty nine

thousand five hundred four Euros (EUR 1,475,429,504.-), whose existence and value are documented by (i) a contribution certificate dated 1<sup>st</sup> June 2011 and issued by the management of PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP., and (ii) a valuation certificate dated 1<sup>st</sup> June 2011 and duly signed by the managers of the Company.

II. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company and insertion of a paragraph 6.2. so as to reflect the above resolutions as follows:

**" Art. 6.**

6.1. The capital is fixed at twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred one (12,501) parts with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

6.2 The premium shall be allocated to a special premium reserve, which, upon a resolution of the general meeting of participants or, as the case may be, of the sole manager or of the board of managers, may be repaid at any time to the partners in the Company in accordance with the terms and under the conditions to be determined in said corporate resolution".

That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to increase the capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) by the issue of one (1) new part, having a par value of one Euro (EUR 1.-), at a total subscription price of one billion four hundred seventy five million four hundred twenty nine thousand five hundred four Euros (EUR 1,475,429,504.-).

*Subscription and Payment*

The sole (1) new part has been subscribed for by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. as sole existing participant of the Company.

The one (1) new part has been fully paid up by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. at an aggregate subscription price of one billion four hundred seventy five million four hundred twenty nine thousand five hundred four Euros (EUR 1,475,429,504.-), out of which one Euro (EUR 1.-) represent the par value of the one (1) newly issued part and one billion four hundred seventy five million four hundred twenty nine thousand five hundred three Euros (EUR 1,475,429,503.-) represent the aggregate premium paid on the sole (1) newly issued part, through a contribution in kind of (i) one (1) share with a par value of five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-) held by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. in PARKER HANNIFIN HOLDING GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Germany and registered with the Commercial Register of the local court of Bielefeld under number HRB 36502; (ii) two (2) shares held by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. in PARKER HANNIFIN (SALES) IRELAND LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Republic of Ireland, with registered number 316750; (iii) fifty five million seven hundred and twenty seven thousand one hundred eighty four (55,727,184) shares with a par value of one (1) Pound sterling (GBP 1.00) each held by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. in Parker Hannifin Industries Limited, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales with registered number 06321550; and (iv) certain claims held by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. against Parker Hannifin Holding GmbH for an aggregate amount of one billion four hundred seventy five million four hundred twenty nine thousand five hundred four Euros (EUR 1,475,429,504.-).

Proof of the existence and value of the contribution for an amount of one billion four hundred seventy five million four hundred twenty nine thousand five hundred four Euros (EUR 1,475,429,504.-) has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly by delivery of (i) a contribution certificate dated 1<sup>st</sup> June 2011 and issued by the management of PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP., and (ii) a valuation certificate dated 1<sup>st</sup> June 2011 and duly signed by the managers of the Company.

*Second resolution*

The general meeting subsequently resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company and insertion of a paragraph 6.2 to read as follows:

**" Art. 6.**

6.1 The capital is fixed at twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred one (12,501) parts with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

6.2 The premium shall be allocated to a special premium reserve, which, upon a resolution of the general meeting of participants or, as the case may be, of the sole manager or of the board of managers, may be repaid at any time to the partners in the Company in accordance with the terms and under the conditions to be determined in said corporate resolution".

### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital with premium are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Follows the French version

L'an deux mille onze, le premier juin à 16 heures.

Par-devant Maître WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP., une société du Delaware, constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilgmington, Delaware, 19801 Etats-Unis, immatriculée au bureau d'Etat du Delaware sous le numéro 0667618,

représentée par Maître Jean STEFFEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1<sup>er</sup> juin 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La société préqualifiée est l'associé unique de la société PARKER HANNIFIN OUTBOUND S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.477, constituée par acte daté du 25 mars 2011 et reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

La partie comparante, représentée tel que indiqué ci-avant, a invité le notaire à constater que:

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

I. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) au montant de douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), à un montant total de souscription de un milliard quatre cent soixante quinze millions quatre cent vingt neuf mille cinq cent quatre Euros (EUR 1.475.429.504,-), cette augmentation de capital et le paiement de la prime d'émission s'effectuant par l'apport en nature de (i) une (1) action d'une valeur nominale de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) détenue par PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. dans le capital de la société PARKER HANNIFIN HOLDING GmbH, une société constituée et existant selon les lois allemandes et immatriculée au Registre de Commerce du Tribunal de Bielefeld sous le numéro HRB 36502; (ii) deux actions détenues par PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. dans le capital de la société PARKER HANNIFIN (SALES) IRELAND LIMITED, une société constituée et existant selon les lois Irlandaises et immatriculée sous le numéro 316750; (iii) cinquante-cinq millions sept cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-quatre (55.727.184) actions d'une valeur de un (1) Livre sterling (GBP 1,-) chacune, détenues par PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. dans le capital de la société PARKER HANNIFIN INDUSTRIES LIMITED, une société constituée et existant selon les lois du Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 06321550; et (iv) de certains droits à recevoir détenus par PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. à l'encontre de PARKER HANNIFIN HOLDING GmbH d'un montant total de un milliard quatre cent soixante quinze millions quatre cent vingt neuf mille cinq cent quatre Euros (EUR 1.475.429.504,-), la preuve de leur existence et valeur étant apportée par (i) un certificat d'apport daté du 1<sup>er</sup> juin 2011 et émis par les gérants de PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. et par (ii) un certificat d'évaluation daté du 1<sup>er</sup> juin 2011 et dûment signé par les gérants de la Société.

II. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société et l'insertion du paragraphe 6.2, afin de refléter les précédentes résolutions:

#### « Art. 6.

6.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent une part sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

6.2 La prime d'émission est attribuée à une réserve spéciale qui pourra être versée à tout moment aux associés de la Société par voie de résolution de l'assemblée générale ou, le cas échéant, du gérant unique ou du conseil de gérance, conformément aux termes et conditions déterminées dans lesdites résolutions.»

Ces faits exposés, les résolutions suivantes ont été prises conformément à l'ordre du jour:

### Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) au montant de douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), à un montant total de souscription de un milliard quatre cent soixante quinze millions quatre cent vingt neuf mille cinq cent quatre Euros (EUR 1.475.429.504,-).

### Souscription et Paiement

L'unique (1) nouvelle part sociale émise a été souscrite par PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. à un montant total de souscription de un milliard quatre cent soixante quinze millions quatre cent vingt neuf mille cinq cent quatre Euros (EUR 1.475.429.504,-), duquel un Euro (EUR 1,-) représente la valeur nominale de l'unique (1) nouvelle part sociale émise et un milliard quatre cent soixante quinze millions quatre cent vingt neuf mille cinq cent trois Euros (EUR 1.475.429.503,-), représente le montant total de la prime d'émission attachée à l'unique (1) nouvelle part sociale émise, ce montant total de souscription étant payé par un apport en nature de (i) une action d'une valeur nominale de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) détenue par PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. dans le capital de la société PARKER HANNIFIN HOLDING GmbH, une société constituée et existant selon les lois allemandes et immatriculée au Registre de Commerce du Tribunal de Bielefeld sous le numéro HRB 36502; (ii) deux (2) actions détenues par PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. dans le capital de la société PARKER HANNIFIN (SALES) IRELAND LIMITED, une société constituée et existant selon les lois Irlandaises et immatriculée sous le numéro 316750; (iii) cinquante-cinq millions sept cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-quatre (55.727.184) actions d'une valeur un (1) Livre sterling (GBP 1,-) chacune détenues par PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. dans le capital de la société PARKER HANNIFIN INDUSTRIES LIMITED, une société constituée et existant selon les lois du Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 06321550; et (iv) de certains droits à recevoir détenus par PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. à l'encontre de PARKER HANNIFIN HOLDING GmbH d'un montant total de un milliard quatre cent soixante quinze millions quatre cent vingt neuf mille cinq cent quatre Euros (EUR 1.475.429.504,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport d'un montant total de un milliard quatre cent soixante quinze millions quatre cent vingt neuf mille cinq cent quatre Euros (EUR 1.475.429.504,-), étant apportée par (i) un certificat d'apport daté du 1<sup>er</sup> juin 2011 et émis par les gérants de PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. et par (ii) un certificat d'évaluation daté du 1<sup>er</sup> juin 2011 et dûment signé par les gérants de la Société.

### Seconde résolution

L'assemblée générale a de manière subséquente décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société et insertion du paragraphe 6.2, comme suit:

#### « Art. 6.

6.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent une part sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

6.2 La prime d'émission est attribuée à une réserve spéciale qui pourra être versée à tout moment aux associés de la Société par voie de résolution de l'assemblée générale ou, le cas échéant, du gérant unique ou du conseil de gérance, conformément aux termes et conditions déterminés dans lesdites résolutions.»

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement sept mille Euros (EUR 7,000,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue française, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. STEFFEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2011. LAC/2011/25895. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079455/199.

(110088642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

**MODERNBAU LUX Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 31.069.

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 12. Juni 2009 geht hervor, dass Herr Marco Ries, Réviseur d'Entreprises; 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, als Aufsichtskommissar für das Jahr 2009 bestellt ist.

Für gleichlautenden Auszug

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011077899/12.

(110086987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

**MODERNBAU LUX Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 31.069.

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 7. Mai 2010 geht hervor, dass Herr Marco Ries, Réviseur d'Entreprises; 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, als Aufsichtskommissar für das Jahr 2010 bestellt ist.

Für gleichlautenden Auszug

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011077900/12.

(110086987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

**New Star International Property (Luxembourg 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011077908/10.

(110087047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

**Argos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.445.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 Juin 2011*

1. M. Philippe TOUSSAINT est reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. M. Eric MAGRINI est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. M. Jean-Pierre DESMARIE est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. est reconduit dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ARGOS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011082132/20.

(110092475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**NextWeb Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 141.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077910/10.

(110087042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Solnuten International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.350.

*Rectificatif du dépôt n° L110079985, déposé le 24/05/2011*

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of April.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Solnuten International S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 157.350 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 25, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 232 dated 2 February 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated February 23, 2011, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 436 dated March 14, 2011.

The Meeting is chaired by Xavier Guzman, avocat à la Cour, with a professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints, as Secretary Régis Galiotto, notary clerk, with a professional address in Luxembourg.

The Meeting elects, as Scrutineer Vassilya Konstantinovitch, lawyer, with a professional address in Luxembourg.

Each of the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the bureau of the Meeting.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The totality of the shareholders of the Company (collectively referred to as the Shareholders), are represented and the number of their shares is shown on an attendance list, signed ne varietur by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The proxies of the represented Shareholders, after having been signed ne varietur by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed.

II. As appears from the attendance list, nine million nine hundred ten thousand and eight hundred (9,910,800) shares, representing one hundred per cent (100%) of the share capital of the Company are represented at the Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Convening formalities;

2. Increase of the issued and subscribed share capital of the Company by an amount of one billion one hundred three million eight hundred and fourteen thousand three hundred and sixty-one United States dollars (USD 1,103,814,361.-) in order to bring it from its current amount of ninety-nine thousand one hundred and eight United States dollars (USD 99,108.-) to one billion one hundred three million nine hundred thirteen thousand four hundred sixty-nine United States dollars (USD 1,103,913,469.-) by way of the issuance of one hundred ten billion three hundred eighty-one million four hundred thirty-six thousand one hundred (110,381,436,100) shares with a par value of one cent (USD 0.01) each and having the same rights and obligations as the existing shares; subscription by all the shareholders in proportion to their stake and payment by incorporating available reserves to the share capital of the Company;

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles);

4. Miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined, all the relevant documentation carefully reviewed and all the relevant circumstances taken into account, the Meeting has requested the notary to record the following resolutions adopted unanimously:

*First resolution*

The Meeting resolves to acknowledge that all the Shareholders are present or represented at the Meeting and, having been informed of the agenda in advance of this meeting, consider themselves duly convened.

*Second resolution*

The Meeting decides to increase the issued and subscribed share capital of the Company by an amount of one billion one hundred three million eight hundred and fourteen thousand three hundred and sixty-one United States dollars (USD 1,103,814,361.-) in order to bring it from its current amount of ninety-nine thousand one hundred and eight United States dollars (USD 99,108.-) to one billion one hundred three million nine hundred thirteen thousand four hundred sixty-nine United States dollars (USD 1,103,913,469.-) by way of the issuance of one hundred ten billion three hundred eighty-one million four hundred thirty-six thousand one hundred (110,381,436,100) shares with a par value of one cent (USD 0.01) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and Payment*

The Meeting declares that the one hundred ten billion three hundred eighty one million four hundred thirty-six thousand one hundred (110,381,436,100) new shares with a par value of one cent (USD 0.01) issued by the Company shall be subscribed by all the shareholders in proportion to their stake, and that such shares are fully paid up by incorporating available reserves (Available Reserves) in the aggregate amount of one billion one hundred three million eight hundred fourteen thousand three hundred sixty-one United States dollars (USD 1,103,814,361) into the share capital of the Company.

The amount of the aggregate available reserves of the Company (the Aggregate Available Reserves) is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Company dated April 4, 2011 which shows that this amount is at least equal to the Available Reserves to be incorporated into the share capital of the Company.

The amount and the availability of the Aggregate Available Reserves have been certified to the undersigned notary by a directors' certificate dated April 5, 2011 issued by the management of the Company which states in essence that:

1. Based on generally accepted accountancy principles, the amount of the Aggregate Available Reserves per the attached balance sheet is at least equal to the Available Reserves to be incorporated into the share capital of the Company and since the date of the balance sheet no changes have occurred which would have depreciated the amount of the Aggregate Available Reserves; and

2. No changes have occurred which would make any part of the Aggregate Available Reserves unavailable.

The revised shares shall be allocated in proportion of the stake of each shareholder as follows:

SHAREHOLDERS	ISSUANCE	SHARES	TOTAL	PERCENTAGE
Veta La Paz . . . . .	110,261,151,241	9,900,000	110,271,051,241	99,891028%
Juan Salvador Rodríguez Cerrillo . . . . .	4,544,097	408	4,544,505	0.00411672%
José Eugenio Rodríguez Cerrillo . . . . .	4,544,097	408	4,544,505	0.00411672%
Sebastian Rodríguez Cerrillo . . . . .	4,544,097	408	4,544,505	0.00411672%
Ignacio Cerrillo Chowell . . . . .	13,632,291	1,224	13,633,515	0.01235016%
Javier Cerrillo Chowell . . . . .	13,632,291	1,224	13,633,515	0.01235016%
Margarita Cerrillo De Gutierrez . . . . .	13,632,291	1,224	13,633,515	0.01235016%
José Cerrillo Chowell . . . . .	65,755,695	5,904	65,761,599	0.0595713%
Total . . . . .	110,381,436,100	9,910,800	110,391,346,900	100%

*Third resolution*

The Meeting resolves to subsequently amend article 5.1 of the articles of association in order to reflect the above resolutions, and which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at USD 1,103,913,469.- (one billion one hundred three million nine hundred thirteen thousand four hundred sixty-nine United States dollars) represented by 110,391,346,900.- (one hundred ten billions three hundred ninety-one million three hundred forty-six thousand nine hundred) shares in registered form, with a par value of USD 0.01 (one cent US Dollar) each, all subscribed and fully paid-up.”

Any director of the Company and any authorised employee of Equity Trust (Luxembourg), each acting individually, shall be authorised to register the newly issued shares in the Company's register of shareholders.

No further business being brought before the meeting, the Meeting is closed.

*Estimation of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

### Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le cinquième jour de mars.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (L'Assemblée) de Solnuten International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.350 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 25 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 232 le 2 février 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant le 23 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 436 le 14 mars 2011.

L'Assemblée est présidée par Xavier Guzman, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est située au Luxembourg (le Président)

Le Président nomme en tant que Secrétaire Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est située au Luxembourg.

L'assemblée élit en tant que Scrutateur Vassilya Konstantinovitch, juriste, dont l'adresse professionnelle est située au Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. La totalité des actionnaires de la Société (collectivement dénommés les Actionnaires), sont représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence, signée ne varietur par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant resteront ainsi annexées aux présentes.

II. Ainsi qu'il apparaît sur la liste de présence, neuf millions neuf cent dix mille huit cent (9.910.800,-) actions, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société sont représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et décider de tous les points portés à l'ordre du jour, qui a été communiqué à l'avance aux actionnaires.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social émis et souscrit de la Société d'un montant de un milliard cent trois millions huit cent quatorze mille trois cent soixante-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.103.814.361,-) de manière à le porter de son montant actuel, de quatre-vingt-dix-neuf mille cent huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 99.108,-) à un milliard cent trois millions neuf cent treize mille quatre cent soixante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.103.913.469,-) par l'émission de cent dix milliards trois cent quatre-vingt-un millions quatre cent trente-six mille cent (110.381.436.100,-) actions d'une valeur nominale de un cent (USD 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes; souscription à et libération de cette augmentation de capital;

3. Refonte subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions comme suit:

#### Première résolution

L'Assemblée décide de prendre note de ce que la totalité des Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée, et, ayant été informés de l'ordre du jour avant cette assemblée, se considèrent dûment convoqués.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter capital social émis et souscrit de la Société d'un montant de un milliard cent trois millions huit cent quatorze mille trois cent soixante et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.103.814.361,-) de manière à le porter de son montant actuel, de quatre-vingt-dix-neuf mille cent huit dollars des Etats-Unis d'Amérique

(USD 99.108,-) à un milliard cent trois millions neuf cent treize mille quatre cent soixante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.103.913.469,-) par l'émission de cent dix milliards trois cent quatre-vingt-un millions quatre cent trente-six mille cent (110.381.436.100,-) actions d'une valeur nominale de un cent (USD 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription et libération*

L'Assemblée déclare que les cent dix milliards trois cent quatre-vingt-un millions quatre cent trente-six mille cents (110.381.436.100,-) actions d'une valeur nominale de un cent (USD 0,01) chacune émises par la Société sont souscrites en proportion de leur détention, et que ces actions sont entièrement libérées par l'incorporation des réserves disponibles (les Réserves Disponibles) d'un montant de un milliard cent trois millions huit cent quatorze mille trois cent soixante et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.103.814.361,-) dans le capital social de la Société.

Le montant du total des réserves disponibles de la Société (les Réserves Disponibles Totales) est documenté, entre autres, par un bilan de la Société daté du 4 avril, 2011 qui indique que ce montant est au moins égal aux Réserves Disponibles à incorporer dans le capital social de la Société.

Le montant des Réserves Disponibles Totales a été certifié au notaire instrumentant par un certificat d'administrateurs daté du 5 avril, 2011, émis par la direction de la Société dont il ressort essentiellement que:

1) Sur base de principes comptables généralement acceptés, le montant des Réserves Disponibles Totales selon le bilan annexé est au moins égal aux Réserves Disponibles à incorporer dans le capital social de la Société et que, depuis la date du bilan, aucun changement qui aurait déprécié le montant des Réserves Disponibles Totales n'est survenu; et

2) Aucun changement, qui aurait rendu indisponible une quelconque partie des Réserves Disponibles Totales, n'est intervenu.

Les actions modifiées seront réparties en proportion de la détention de chaque actionnaire comme suivant:

ACTIONNAIRES	EMISSION	ACTIONS	TOTAL	POURCENTAGE
Veta La Paz . . . . .	110,261,151,241	9,900,000	110,271,051,241	99,891,028%
Juan Salvador Rodríguez Cerrillo . . . . .	4,544,097	408	4,544,505	0.00411672%
José Eugenio Rodríguez Cerrillo . . . . .	4,544,097	408	4,544,505	0.00411672%
Sebastian Rodríguez Cerrillo . . . . .	4,544,097	408	4,544,505	0.00411672%
Ignacio Cerrillo Chowell . . . . .	13,632,291	1,224	13,633,515	0.01235016%
Javier Cerrillo Chowell . . . . .	13,632,291	1,224	13,633,515	0.01235016%
Margarita Cerrillo De Gutierrez . . . . .	13,632,291	1,224	13,633,515	0.01235016%
José Cerrillo Chowell . . . . .	65,755,695	5,904	65,761,599	0.0595713%
Total . . . . .	110,381,436,100	9,910,800	110,391,346,900	100%

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide, en conséquence des résolutions précédentes, de procéder à la modification de L'article 5.1 des Statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus et qui auront la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un milliard cent trois millions neuf cent treize mille quatre cent soixante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.103.913.469,-) représenté par cent dix milliards trois cent quatre-vingt-onze millions trois cent quarante-six mille neuf cent (110.391.346.900,-) actions d'une valeur nominale de un cent (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Tout administrateur de la Société et tout employé d'Equity Trust (Luxembourg), agissant individuellement, est autorisé à inscrire au registre des actionnaires, les actions nouvellement émises.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à sept mille Euros (7.000.- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, ceux-ci, représentés comme susmentionnés, ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: X. GUZMAN, R. GALIOTTO, V. KONSTANTINOVITCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2011. Relation: LAC/2011/17503. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072282/212.

(110080245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**Nautila Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 135.162.

Il résulte d'un transfert de parts sociales daté du 18 mai 2011 que l'associé unique de la Société, Galanthus S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.351, a cédé 250 parts sociales dans la Société à Mr. Jean-François Trapp, né à Thionville, France, le 15 juillet 1975, avec adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Par conséquent, à compter du 18 mai 2011, la répartition des parts sociales dans la Société est la suivante:

Associés	Parts sociales	Pourcentage
Galanthus S.A. . . . . .	250	50%
Mr. Jean-François Trapp . . . . .	250	50%

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077911/19.

(110086664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

**Oddo Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 158.637.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077920/10.

(110086746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

**J.M.C.F., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4640 Differdange, 6, avenue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg E 4.279.

*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 mai 2011*

Il résulte de la liste de présence que les deux associés:

Monsieur DA CUNHA FARIA Carlos, né le 08/03/1967, indépendant, demeurant au 260 Avenue de la Liberté L-4602 DIFFERDANGE

Monsieur AMARAL MARTINS Joao, né le 21/05/1964, technicien, demeurant au 103 rue d'Oberkorn L-4475 BELVAUX

Sont présents et représentants l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris la décision suivante:

Monsieur AMARAL MARTINS Joao cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (50) parts sociales d'une valeur nominale de (25,00) euros chacune de la société civile immobilière J.M.C.F. avec siège social à L-4640 DIFFERDANGE 6 Avenue d'Oberkorn, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom METZLER de résidence à Luxembourg Bonnevoie en date du 06 mai 2010 à Monsieur DA CRUZ FARIA Carlos David, né le 12/07/1989 et demeurant au 260 Avenue de la Liberté L-4602 DIFFERDANGE.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

La présente cession est faite moyennant la somme de 1 250 euros que le cessionnaire a payé à l'instant au cédant, ce dont quittance.

Fait en deux exemplaires à Differdange.

Signatures.

Référence de publication: 2011084232/25.

(110093383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

---

**Calibois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 26.069.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 juin 2011*

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 et de Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

CALIBOIS S.A.

Ch. FRANCOIS / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011082182/20.

(110091852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Brait S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 13.861.

—  
In the year two thousand and eleven, on the fourth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting"), of Brait S.A., R.C.S. Luxembourg B 13.861, which was incorporated under the name Tolux S.A. pursuant to a deed of Maître Carlo FUNCK, then notary residing in Luxembourg dated May 5<sup>th</sup> 1976, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 110 of May 31<sup>st</sup>, 1976.

The Memorandum and Articles of Incorporation of the Company ("Articles") have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 2<sup>nd</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2216 of October 19<sup>th</sup>, 2010.

The General Meeting begins at 10 a.m. with Mr Herman Troskie, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Antonio Intini, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Guy Kettmann, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. This Meeting was convened by notices containing the agenda published in:

- the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 18<sup>th</sup>, 2011 number 743 and on April 26<sup>th</sup>, 2011 number 810; and

- the "Luxemburger Wort" on April 18<sup>th</sup>, 2011 and April 26<sup>th</sup>, 2011.

The related copies of the said publications have been deposited on the desk of the Bureau of the Meeting.

II. The shareholders present or represented, as well as the shares held by them, are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, signed by the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, shall remain attached to this deed together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

It appears from the said attendance list that sixty-five million one hundred eighty-three thousand five hundred and thirty-six (65,183,536) ordinary shares of no par value representing 54,78% of the total capital of one hundred seventy-eight million four hundred eighty thousand nine hundred and eighty-one United States Dollars and fifty Cents (USD 178,480,981.50) represented by one hundred eighteen million nine hundred eighty-seven thousand three hundred twenty-one (118,987,321) shares are represented at this Extraordinary General Meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

III. The agenda of the Extraordinary General Meeting comprises the following items:

1. financial assistance;
2. increase of authorised share capital;
3. directors' authority to issue rights and shares;
4. listing of rights and shares; and
5. amendment of Articles.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, by a 99% vote of the shareholders present or represented, the following resolutions:

*First resolution: Financial assistance*

The Extraordinary General Meeting decides that:

**1.1.** Subject to the passing of Resolutions 3.1, 3.2, 3.3 and 3.4 below, after considering the special report issued by the Company's approved statutory auditor to shareholders in terms of Article 49-6bis of the 1915 Law, the transactions, details of which are set out in the Circular dated on or around April 18<sup>th</sup>, 2011 ("Circular"), under which the Company may be considered directly or indirectly to advance funds or make loans to provide security with a view to the acquisition of its shares ("Financial Assistance") be approved and the written report on the Financial Assistance presented by the Directors to the shareholders in terms of Article 49-6(1)(b) of the Luxembourg Law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies ("1915 Law") be approved.

**1.2.** Subject to Resolution 1.1 above taking effect, the Company's issued share capital be reduced by an amount of one hundred sixty million six hundred thirty-two thousand eight hundred eighty-three United States Dollars and thirty-five Cents (USD 160,632,883.35) in order to bring it from its actual amount of one hundred seventy-eight million four hundred eighty thousand nine hundred and eighty-one United States Dollars and fifty Cents (USD 178,480,981.50) to an amount of seventeen million eight hundred forty-eight thousand ninety-eight United States Dollars and fifteen Cents (USD 17,848,098.15) without cancelation of shares but by the subsequent decrease of the accounting par value of the existing shares and that the reduced capital amount be allocated to a non-distributable reserve to be created in terms of Article 49-6(1)(c) of the 1915 Law.

**1.3.** Subject to Resolution 1.2 above taking effect, the Company's distributable reserves be reduced by an amount of ten million United States Dollars (USD 10,000,000) and that such amount be allocated to the same non-distributable reserve in terms of Article 49-6(1)(c) of the 1915 Law as referred to in Resolution 1.2 above.

*Second resolution: Increase of authorised share capital*

The Extraordinary General Meeting decides that for purposes of the Rights Offer and the Private Placements in terms of Resolutions 3.1, 3.2, 3.3 and 3.4 below and subject to the passing of the said resolutions:

**2.1.** The Company's authorised share capital be amended by increasing the number of authorised ordinary shares of no par value from one hundred fifty million (150,000,000) to one billion five hundred million (1,500,000,000).

*Third resolution: Directors' authority to issue rights and Shares*

The Extraordinary General Meeting decides that:

**3.1.** Subject to the passing of Resolutions 1.1, 1.2, 1.3 and 2.1 above and Resolutions 3.2, 3.3 and 3.4 below, the Directors be generally and unconditionally authorised to exercise all powers of the Company to issue rights ("Rights") to shareholders of the Company in terms of a fully underwritten rights offer ("Rights Offer"), details of which are set out in the Circular and under which a maximum of three hundred fifty-six million nine hundred sixty-one thousand nine hundred sixty-three (356,961,963) new ordinary shares will be offered to shareholders at the price of sixteen South African Rand and fifty Cents (ZAR 16.50) per new ordinary share at a ratio of three (3) new ordinary shares for every one ordinary share held by shareholders at 17.00 p.m. on Thursday, May 12<sup>th</sup>, 2011 in Luxembourg and Friday, May 20<sup>th</sup>, 2011 in South Africa.

**3.2.** Subject to Resolution 3.1 above taking effect and to the passing of Resolutions 3.3 and 3.4 below, subsequent to the Rights Offer and the Auction, the Directors be generally and unconditionally authorised to exercise all powers of the Company to issue in the aggregate a maximum of three hundred fifty-six million nine hundred sixty-one thousand nine hundred sixty-three (356,961,963) new ordinary shares to:

- 3.2.1 shareholders who exercise their rights to subscribe for new ordinary shares in accordance with their Rights;

3.2.2 those persons who purchase the Rights on the Euro MTF Market of the Luxembourg Stock Exchange (“LuxSE”) and/or the securities exchange operated in Johannesburg by JSE Limited (“JSE”) and who then exercise such Rights;

3.2.3 those persons who, subsequent to the closing of the Rights Offer, purchase the Rights on the public auction organised by the LuxSE for the purposes of selling off all unexercised Rights (“Auction”) and who then exercise such Rights.

**3.3.** Subject to Resolution 3.1 above taking effect and to passing of Resolutions 3.2 above and 3.4 below, subsequent to the Rights Offer and the Auction, the Directors be generally and unconditionally authorised to exercise all powers of the Company to issue, without having to respect the pre-emption rights of existing shareholders, up to a maximum number of one hundred ten million (110,000,000) new ordinary shares (less the number of new ordinary shares acquired by the Investment Team (as defined hereinafter) during the Rights Offer or pursuant to the discharge of their underwriting commitment) at the price of sixteen South African Rand and fifty Cents (ZAR 16.50) per new ordinary share to those members of the Brait group’s investment team identified in the Circular (“Investment Team”) if the Investment Team has not acquired its desired 18% shareholding in the Company (taking into account the number of new ordinary shares issued to the Investment Team after the Rights Offer Period and pursuant to the discharge of their underwriting commitment) (the “Investment Team Placement”).

**3.4.** Subject to Resolution 3.1 above taking effect, and to passing of Resolutions 3.2 and 3.3 above, subsequent to the Rights Offer, the Auction and the Investment Team Placement, and following the expiry of a period of three months following the Auction, the Directors be generally and unconditionally authorised to exercise all powers of the Company to issue, without having to respect the pre-emption rights of existing shareholders, up to a maximum number of fifty-five million (55,000,000) new ordinary shares at the price of eighteen South African Rand (ZAR 18.00) per new ordinary share to Titan Nominees (Proprietary) Limited (“Titan”) if Titan has not acquired its desired 33% shareholding in the Company (taking into account the number of new ordinary shares issued to Titan after the Rights Offer Period, pursuant to the discharge of its underwriting commitment and the shares acquired in the 3-month period thereafter).

*Fourth resolution: Listing of rights and Shares*

The Extraordinary General Meeting decides that:

**4.1.** Subject to Resolution 3.1 above taking effect, all the Rights issued by the Directors in terms of the authority granted in Resolution 3.1 above be listed on the LuxSE and the JSE.

**4.2.** Subject to Resolution 4.1 above taking effect, all the Rights, which remain unexercised at the end of the Rights Offer Period, be sold on the LuxSE by public auction.

**4.3.** Subject to Resolution 4.1 above taking effect, all the new ordinary shares issued by the Directors in terms of the authorities granted in Resolutions 3.2 to 3.4 above be listed on the LuxSE and the JSE.

**4.4.** Subject to Resolutions 4.1, 4.2 and 4.3 above taking effect, any one Director acting alone be and is hereby authorised to sign such documents and do such things as may be necessary or as such Director may, in his sole discretion, deem reasonable or desirable and in the best interests of the Company for the purpose of giving effect to the above resolutions.

*Fifth resolution: Amendment of articles of incorporation*

The Extraordinary General Meeting decides that:

5.1.1. Article 3.5 of the Company’s Articles of Incorporation be amended to reflect the change from a 1929 holding company to a normal taxable company, by deleting the following wording at the end of Article 3.5: “remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies.” so that it shall henceforth have the following wording:

“ **3.5.** In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

5.1.2 As a consequence of resolution 5.1.1, article 1.1 of the Company’s Articles of Incorporation will read as follows:

“ **Art. 1. Incorporation.**

1.1. There is incorporated by these presents, a Luxembourg company in the form of a “société anonyme” (company limited by shares) (“the Company”).”

**5.2.** The Company’s Articles of Incorporation be amended to insert a new Article 5.7 to read as follows:

“ **5.7.** Any share premium created upon the issue of Ordinary Shares shall constitute a distributable reserve of the Company, the utilisation of which shall be within the absolute discretion of the board of the Company”.

5.3.1 Subject to the passing of Resolution 1.2 above, Article 5.2 of the Company’s Articles of Incorporation be amended by deleting the existing Article 5.2 and replacing it with a new Article 5.2 in the form set out below:

“ **5.2.** The Company has a subscribed paid-up share capital of seventeen million eight hundred forty-eight thousand ninety-eight United States Dollars and fifteen Cent (USD 17,848,098.15) represented by one hundred eighteen million

nine hundred eighty-seven thousand three hundred twenty-one (118,987,321) fully paid-up ordinary shares of no par value.”

5.3.2 Subject to the passing of Resolution 2.1 above, Article 5.1 of the Company’s Articles of Incorporation be amended by deleting the existing Article 5.1 and replacing it with a new Article 5.1 in the form set out below:

“ **5.1.** The Company has an authorised capital of two hundred and twenty-five million United States Dollars (USD 225,000,000) divided into one billion five hundred million (1,500,000,000) ordinary shares with no par value in the capital of the Company (“Ordinary Shares”).”

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 10.30 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, and in faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present deed.

### **Traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille onze, le quatre mai.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’«Assemblée Générale Extraordinaire») de Brait S.A., R.C.S Luxembourg B-13861, qui a été incorporé sous le nom de Tolux S.A. conformément à un acte notaire de Maître Carlo FUNCK, alors notaire résidant à Luxembourg en date du 5 mai 1976, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 110 du 31 mai 1976.

Le mémorandum et les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2216 du 19 octobre 2010.

L’assemblée est ouverte à 10h00 sous la présidence de Monsieur Herman Troskie avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Antonio Intini, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

L’assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guy Kettmann, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. La présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l’ordre du jour publiés dans:

- le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 avril 2011 numéro 743 et du 26 avril 2011 numéro 810; et

- le «Luxemburger Wort» du 18 avril 2011 et du 26 avril 2011.

Les copies desdites publications ont été déposées sur le bureau de l’Assemblée.

II. Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l’enregistrement.

Il apparaît d’après la liste de présence que soixante-six millions cent quatre-vingt-trois mille cinq cent trente-six (65.183.536) actions ordinaires sans valeur nominale et représentant 54,78 % du capital total de cent soixante-dix-huit millions quatre cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-un Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents (USD 178.480.981,50) représenté par cent dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-sept mille trois cent vingt et une (118.987.321) actions, sont représentées à cette Assemblée Générale Extraordinaire, qui est en conséquence valablement constituée et peut délibérer sur les sujets inscrits à l’ordre du jour.

III. L’ordre du jour de l’Assemblée Générale Extraordinaire est conçu comme suit:

1. assistance financière;
2. augmentation de capital social autorisé;
3. les pouvoirs des administrateurs d’émettre des droits et des actions;
4. cotation des droits et des actions;
5. modification des Statuts.

Après approbation de la déclaration du Président et après avoir vérifié qu’elle était régulièrement constituée, l’assemblée, après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées par 99 % des actions présentes ou représentées:

*Première résolution: Assistance financière*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que:

**1.1.** Sous réserve de l'adoption des résolutions 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4 ci-dessous, après avoir examiné le rapport spécial du réviseur d'entreprises agréée de la Société délivré aux actionnaires en termes de l'article 49-6bis de la Loi de 1915, les transactions, dont les détails sont exposés dans la Circulaire en date du ou vers le 18 avril 2011 («Circulaire»), en vertu de laquelle la Société peut être considérée directement ou indirectement à avancer des fonds ou accorder des prêts ou donner des sûretés en vue de l'acquisition de ses actions («Assistance Financière») soient approuvées et le rapport écrit sur l'Assistance Financière présenté par les Administrateurs aux actionnaires en termes de l'article 49-6(1)(b) de la Loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales («Loi de 1915») soit approuvé.

**1.2.** Sous réserve de la résolution 1.1 ci-dessus prenant effet, le capital social émis de la société est réduit d'un montant de cent soixante million six cent trente-deux mille huit cent quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis et trente-cinq Cents (USD 160.632.883,35) afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-dix-huit millions quatre cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-un Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents (USD 178.480.981,50) à un montant de dix-sept millions huit cent quarante-huit mille quatre-vingt-dix-huit Dollars des Etats-Unis et quinze Cents (USD 17.848.098,15) sans annulation d'actions mais par la réduction subséquente de la valeur comptable des actions existantes et que le montant du capital réduit soit alloué à une réserve non distribuable à créer en termes de l'article 49-6(1)(c) de la Loi de 1915.

**1.3.** Sous réserve de la résolution 1.2 ci-dessus prenant effet, les réserves distribuables de la Société soient réduites d'un montant de dix millions de Dollars des Etats-Unis (USD 10.000.000) et que ce montant soit alloué à la même réserve non distribuable en termes de l'article 496 (1) (c) de la Loi de 1915 comme mentionné dans la résolution 1.2 ci-dessus.

*Deuxième résolution: Augmentation de capital social autorisé*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide qu'aux fins de l'Offre de Droits et des Placements Privés en termes des résolutions 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4 ci-dessous et sous réserve de l'adoption de ces résolutions:

**2.1.** Le capital social autorisé de la Société soit modifié par l'augmentation du nombre d'actions ordinaires autorisées sans valeur nominale de cent cinquante millions (150.000.000) à un milliard cinq cent millions (1.500.000.000).

*Troisième résolution: Le pouvoir des administrateurs d'émettre des droits et des actions*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que:

**3.1.** Sous réserve de l'adoption des résolutions 1.1, 1.2, 1.3 et 2.1 ci-dessus et des Résolutions 3.2, 3.3 et 3.4 ci-dessous, les Administrateurs sont généralement et sans condition autorisés à exercer tous les pouvoirs de la Société d'émettre des droits («Droits») aux actionnaires de la Société en termes d'une offre de droits entièrement souscrite («Offre des Droits»), dont les détails sont exposés dans la Circulaire et en vertu duquel un maximum de trois cent cinquante-six millions neuf cent soixante et un mille neuf cent soixante-trois (356.961.963) nouvelles actions ordinaires seront offertes aux actionnaires au prix de seize virgule cinquante Rand sud-africain (ZAR 16,50) par nouvelle action ordinaire à un ratio de trois (3) nouvelles actions ordinaires pour chaque action ordinaire détenue par les actionnaires à 17h00. le jeudi, 12 mai 2011 à Luxembourg et le vendredi, 20 mai 2011 en Afrique du Sud.

**3.2.** Sous réserve de la résolution 3.1 ci-dessus prenant effet et de l'adoption des résolutions 3.3 et 3.4 ci-dessous, à la suite de l'Offre des Droits et de la Vente aux Enchères des droits, les Administrateurs sont généralement et inconditionnellement autorisés à exercer tous les pouvoirs de la Société à émettre au total un maximum de trois cent cinquante-six millions neuf cent soixante et un mille neuf cent soixante-trois (356.961.963) actions ordinaires nouvelles aux:

3.2.1 actionnaires qui exercent leur droit de souscrire pour des nouvelles actions ordinaires, conformément à leurs droits;

3.2.2 personnes qui achètent les droits sur le Marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg («LuxSE») et / ou la bourse de titres opéré à Johannesburg par la JSE Limited («JSE») et qui ensuite exercent ces droits;

3.2.3 personnes qui, après la clôture de l'Offre des Droits, achètent des Droits sur la vente aux enchères publique organisée par la LuxSE aux fins de vendre tous les Droits non exercés ("Vente aux Enchères") et qui ensuite exerce ces droits.

**3.3.** Sous réserve de la résolution 3.1 ci-dessus prenant effet et des résolutions 3.2 ci-dessus et 3.4 ci-dessous, à la suite de l'Offre des Droits et de la Vente aux Enchères, les Administrateurs soient généralement et inconditionnellement autorisés à exercer tous les pouvoirs de la Société à émettre, sans avoir à respecter les droits de préemption des actionnaires existants, jusqu'à un nombre maximum de cent dix millions (110.000.000) nouvelles actions ordinaires (moins le nombre de nouvelles actions ordinaires acquis par l'Equipe d'Investissement (telle que définie ci-après) au cours de l'Offre des Droits ou conformément à l'accomplissement de leur engagement de souscription) au prix de seize virgule cinquante Rand sud-africain (ZAR 16,50) par nouvelle action ordinaire à ces membres de l'équipe d'investissement du groupe Brait identifiés dans la circulaire («l'Equipe d'Investissement») si l'Equipe d'Investissement n'a pas acquis sa participation souhaitée de 18% dans la Société (en tenant compte du nombre de nouvelles actions émises à l'Equipe

d'investissement après la Période de l'Offre des Droits de et conformément à l'accomplissement de leur engagement de souscription) («le Placement de l'Equipe d'Investissement»).

**3.4.** Sous réserve de la résolution 3.1 ci-dessus prenant effet, et de l'approbation des résolutions 3.2 et 3.3 ci-dessus, à la suite de l'Offre des Droits, de la Vente aux Enchères et du Placement de l'Equipe d'Investissement, et suivant l'expiration d'un délai de trois mois suivant la Vente aux Enchères, les Administrateurs soient généralement et inconditionnellement autorisés à exercer tous les pouvoirs de la Société à émettre, sans avoir à respecter les droits de préemption des actionnaires existants, jusqu'à un nombre maximal de cinquante-cinq millions (55.000.000) nouvelles actions ordinaires au prix de dix-huit Rand sud-africain (ZAR 18,00) par nouvelle action ordinaire à Titan Nominees (Proprietary) Limited («Titan») si Titan n'a pas acquis sa participation souhaitée de 33% dans la Société (en tenant compte du nombre de nouvelles actions ordinaires émises à Titan après la Période d'Offre des Droits, conformément à l'accomplissement de son engagement de souscription et des actions acquises dans la période de 3 mois par la suite).

*Quatrième résolution: Cotation des droits et des actions*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que:

**4.1.** Sous réserve de la résolution 3.1 ci-dessus prenant effet, tous les droits émis par les Administrateurs en termes de l'autorisation accordée par la résolution 3.1 ci-dessus soient inscrits à la LuxSE et à la JSE.

**4.2.** Sous réserve de la résolution 4.1 ci-dessus prenant effet, tous les Droits, qui restent non prévalus à la clôture de l'Offre des Droits, soient vendus sur la LuxSE à la vente publique aux enchères.

**4.3.** Sous réserve de la résolution 4.1 ci-dessus prenant effet, la totalité des nouvelles actions ordinaires émises par les Administrateurs en termes de pouvoirs accordés par les résolutions de 3,2 à 3,4 ci-dessus soient cotées à la LuxSE et la JSE.

**4.4.** Sous réserve des résolutions 4.1, 4.2 et 4.3 ci-dessus prenant effet, tout Administrateur agissant seul est autorisé à signer tous documents et faire toutes choses qui peuvent être nécessaires ou que tel Administrateur peut juger, à sa seule discrétion, raisonnable ou souhaitable et dans le meilleur intérêt de la Société aux fins de donner effet aux résolutions qui précèdent.

*Cinquième résolution: Modification des statuts*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que:

**5.1.1.** L'article 3.5 des statuts de la Société est modifié pour refléter le changement d'une société holding de 1929 à une société normale imposable, en supprimant la phrase suivante à la fin de l'article 3.5: «tout en restant cependant dans les limites établies par la loi du trente-et-un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.» de sorte qu'il se lira désormais comme suit:

« **3.5.** D'une manière générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle peut considérer utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

5.1.2 Suite à la résolution 5.1.1 qui précède l'article 1.1 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Constitution.**

1.1. Il est constitué, par les présentes, une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme («la Société»).»

**5.2.** Les Statuts de la Société seront modifiés de façon à insérer un nouvel article 5.7 dont la teneur est la suivante:

« **5.7.** Toute prime d'émission créée lors de l'émission d'Actions Ordinaires constituera une réserve distribuable de la Société, dont l'utilisation est laissée à la discrétion absolue du conseil de la Société.»

5.3.1 Sous réserve de l'adoption de la résolution 1.2 ci-dessus, l'article 5.2 des Statuts de la Société est modifié par la suppression de l'actuel article 5.2 et par son remplacement par un nouvel article 5.2 dans la forme ci-dessous:

« **5.2.** La société a un capital souscrit et libéré de dix-sept millions huit cent quarante-huit mille quatre-vingt-dix-huit Dollars des Etats-Unis et quinze Cents (USD 17.848.098,15) divisé en cent dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-sept mille trois cent vingt et une (118.987.321) actions ordinaires sans valeur nominale (les «actions ordinaires»).»

5.3.2. Sous réserve de l'adoption de la résolution 2.1 ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié par la suppression de l'actuel article 5.1 et par son remplacement par un nouvel article 5.1 dans la forme ci-dessous:

« **5.1.** La Société a un capital autorisé de deux cent vingt-cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 225.000.000), divisé en un milliard cinq cent millions (1.500.000.000) actions ordinaires sans valeur nominale dans le capital de la Société (les «actions ordinaires»).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h30.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: H. Troskie, A. Intini, G. Kettmann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 mai 2011. LAC/2011/20940. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071147/308.

(110078930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Orderman, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 156.741.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011077922/11.

(110086335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**OVIVO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.614.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077928/10.

(110086944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Prodac Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 149.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.927.

---

Par résolutions prises en date du 16 mai 2011, l'associé unique a pris la décision de nommer Anita Lyse, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011077943/13.

(110087076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Safak SPV Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.473.

---

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 (rectificatif des comptes déposé le 8 mai 2009 sous la référence L090066291) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Safak SPV Holdco S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Représentée par AIM Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011077974/14.

(110086495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**2PM Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.774.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 mai 2011*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire les administrateurs suivants pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012:

- Monsieur Marc-André Bechet.
- Monsieur Luc Paindavoine, avec adresse professionnelle au 7a. rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.
- Monsieur Bruno Ceysens,
- Monsieur Christophe Carrafang,
- Monsieur Jean-Luc Neyens.

2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

*Pour 2 PM Investment SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

*Directeur/ -*

Référence de publication: 2011078401/24.

(110086371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Fincomp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.507.

—  
L'an deux mille onze, le quatorze avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINCOMP S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108.507, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations ( le «Mémorial») numéro 1069 du 20 octobre 2005. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée

peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

La société QUEEN'S HOLDINGS LLC ayant son siège social à Silverside Carr Executive Center 501 Silverside Road Wilmington DE 198089 United States.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18711. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011077771/64.

(110086602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**PLT Automation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6430 Echternach, 9, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 138.269.

—  
B138269 - L110085786, déposé le 3.06.2011

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011077949/11.

(110086850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---